



**TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE  
ACTUARIELLE SUR LA TARIFICATION EN ASSURANCE AUTOMOBILE**

**I. CONTEXTE**

Le secteur de l'assurance joue un rôle essentiel dans le développement de l'économie, notamment la couverture de risques et leur indemnisation en cas de sinistre ainsi que la mobilisation de l'épargne et l'investissement. En 2021, le chiffre d'affaires du secteur des assurances s'élevait à 75,5 milliards de BIF contre 40,6 milliards de BIF en 2017, soit un accroissement d'environ 35 milliards de BIF correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 16,8%. Le taux de pénétration est passé de 0,75% à la fin de 2017 à 1,01% à la fin de l'exercice 2021.

Par ailleurs, l'actif du bilan du secteur des assurances a poursuivi sa hausse et s'est établi à 248,8 milliards de BIF en 2021 contre 165 milliards en 2017, soit un accroissement d'un peu plus de 80 milliards.

Malgré cette performance financière, le secteur des assurances dans son ensemble, a rencontré des problèmes notamment au sein de l'assurance automobile qui affiche des ratios de sinistralité dépassant 65% depuis 2017 avec une charge de sinistres importante.

Une faible évaluation du risque ainsi qu'une tarification minimum qui n'a pas évolué depuis plus de dix ans (10 ans) sont à considérer comme le principal moteur d'une sinistralité élevée dans cette branche. Ce problème de tarification a été au centre de plusieurs échanges notamment au cours de la première édition de la semaine de l'assurance qui s'est tenue du 27 au 31 juillet 2022. A l'issue de cette semaine, il a été émis la recommandation suivante : « Commanditer une étude actuarielle pour la détermination des tarifs de référence par branche ». Cette recommandation a été émise pour proposer des tarifs actualisés afin de s'assurer que ceux-ci correspondent aux risques à couvrir.

Ainsi, compte tenu des échanges qui ont eu lieu en date du 15 novembre 2022 lors de la réunion tenue par le Secrétaire Général de l'ARCA à l'endroit des dirigeants des sociétés d'assurances, il a été rapporté que plusieurs tentatives, non coordonnées, de révision des tarifs ont été menées. A cet effet, des actions allant dans la logique de la recommandation précédente, en impliquant les techniciens du secteur des assurances, y compris ceux de l'ARCA, sont à mettre en place pour déterminer les modalités de réalisation d'une étude sur la tarification de la branche automobile. Ceci permettra entre autres de réactualiser le tarif minimal afin qu'il se rapproche de la réalité du marché.

C'est dans cette logique que les présents TDRS sont élaborés.



